Mandaté par AFNOR Certification
pour la marque NF

CERTIFICAT

BLOCS-BAIES PVC AVEC COFFRE DE VOLET ROULANT

A70 ELEGANCE ET CHRONO VX – CHRONO VX RENO - CHRONO C – CX - CRX

Le CSTB atteste que les produits, mentionnés en annexe, sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « FENETRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT » (NF220-EP5) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification et le CSTB accordent respectivement à :

La société **AMCC FENÊTRES ET PORTES**
9,11 RUE DU RONDEAU – BP185
FR-36004 CHATEAUROUX

Usine de **FR-36004 CHATEAUROUX**

le droit d'usage de la marque NF BLOCS-BAIES PVC et de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 417B-06-78 du 11 février 2019
Décision d'extension n° 520B-06-78 du 21 avril 2023
Cette décision se substitue à la décision n° 477B-06-78 du 29 juin 2021

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.
Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.cstb.fr/listes/NF220.pdf
pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

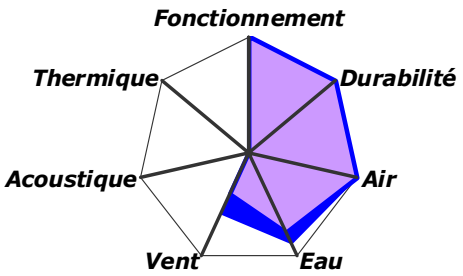

Classement A*E*V* certifié :
- **A*4 E*8A V*A3**
- **A*4 E*7A V*A2**
- **A*4 E*7A V*A2 (s)**

Performances minimales
Performances maximales pouvant être atteintes

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon les modèles ci-dessous :

06-78 NF BLOCS-BAIES PVC CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED **A*4 E*8A V*A3**

Les produits certifiés doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Ce certificat comporte 5 pages.

Contact CSTB :

DIRECTION BAIES ET VITRAGES
Tél. : 01 64 68 84 45
E-mail : NF220@cstb.fr

Par délégation
du Président

Florian RASSE

ACCREDITATION N° 5-0010
List of sites and Scope available on / Listes des sites et portée disponibles sur WWW.COFRAC.FR
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

FABRICATIONS CERTIFIEES

Cette fiche précise les modèles de blocs-baies certifiés et leurs classements.

Seuls les blocs-baies conformes à la description et constitués de fenêtres et portes-fenêtres de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-après doivent comporter les marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 06 - 78

1. MARQUE CERTIFIE CSTB CERTIFIED

1.1 Fenêtres et portes-fenêtres

Les types et dimensions des fenêtres et portes-fenêtres utilisées dans les blocs-baies sont prévus dans le certificat NF « FENETRES PVC » associée à la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED n° **5208B-06-147.**

1.2 Coffres

Les coffres en PVC doivent être conformes à ceux définis dans l'Avis Technique de référence.

Les fermetures composant le bloc-baie doivent être marquées du n° **252-02, 278-02 ou 281-02**

Les types et dimensions des fermetures utilisées sont prévus dans le certificat NF « Fermetures » associé.

1.3 Vitrages isolants certifiés

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1800 Pa.

1.4 Quincaillerie

- Crémones: FERCO, WINKHAUS (verrou SF)
- Organes de rotation : FERCO, SFS Intec, CEMOM MOATTI,
- Verrouilleur médian: MACO.

1.5 Renforts

- Fenêtre : selon les dispositions prévues par le fabricant.
- Coffre : renfort en sous-face selon les dispositions prévues par le fabricant.

2. MARQUE NF

Les caractéristiques sont certifiées pour des blocs-baies utilisés en neuf ou en réhabilitation. Elles ne valent que pour des blocs-baies posés en tableau, en applique, en feuillure intérieure ou sur dormant existant.

2.1 Fenêtres

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3 dans la limite des niveaux de classement certifiés.

2.2 Fermetures

Les fermetures sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD P25-202 (DTU34-2) « Mémento pour les maîtres d'œuvre – Choix des fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent », dans la limite des niveaux de classement certifiés.

Les niveaux des classes des fermetures utilisées dans les blocs-baies sont fonction de leur configuration et des dimensions. Ils sont définis et prévus par la certification NF « Fermetures ».

2.3 *Blocs-baies sans allège ou avec allège ne participant pas à la sécurité aux chutes des personnes*

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

- tableau pour des mises en œuvre en neuf,
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

DIMENSIONS MAXIMALES (HORS COFFRE) DES FENÊTRES EQUIPANT LES BLOCS-BAIES POUR UN CLASSEMENT

A*4 E*8A V*A3 - A*4 E*7A V*A2

à 1 vantail

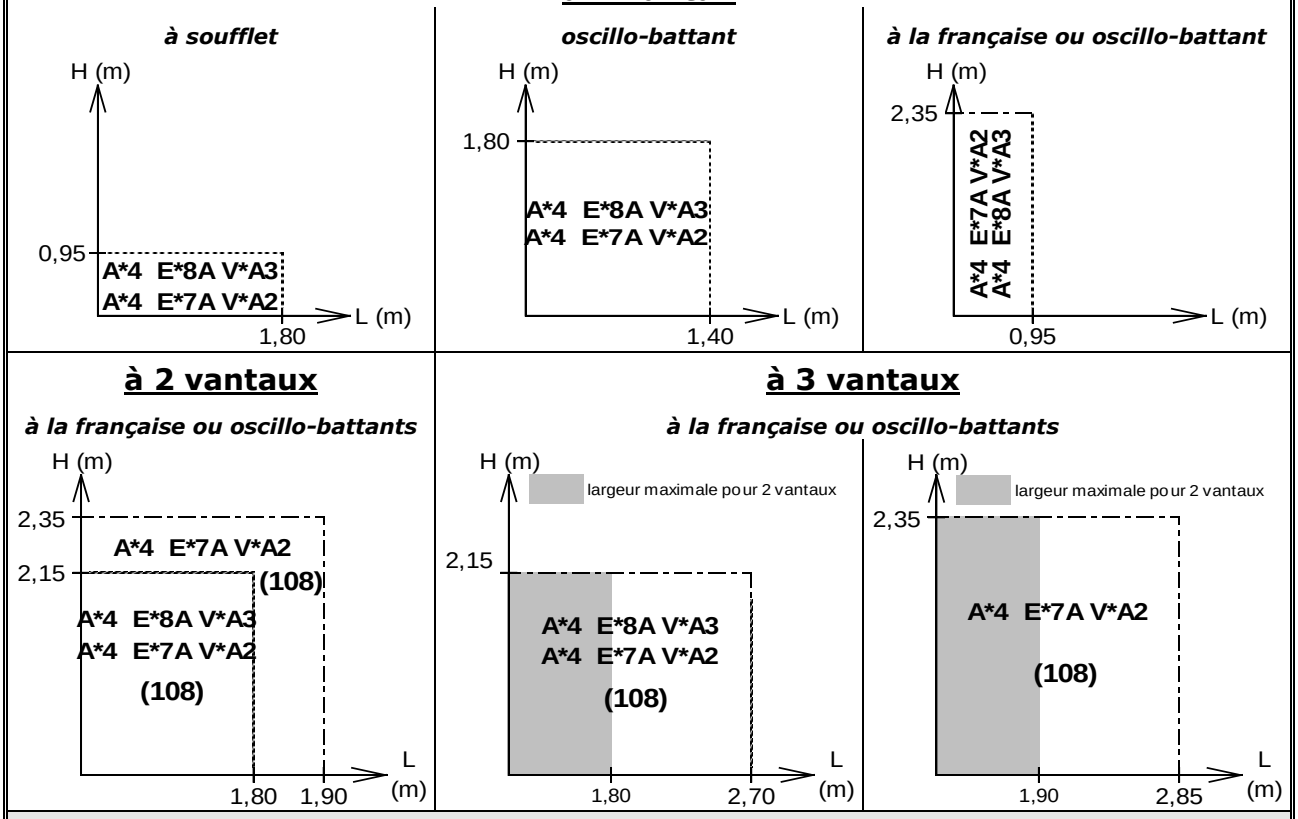

Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur minimale du battement

Ces dimensions peuvent être étendues à des fenêtres dont la surface est inférieure ou égale à 1,5 fois la surface de base selon les conditions précisées au référentiel

2.4 *Blocs-baies avec allège participant à la sécurité aux chutes des personnes*

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions tableau pour des mises en œuvre en neuf.

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés et pour un classement V*A2(s) (§7.1.2)

L'allège, comportant un remplissage constitué d'un double vitrage 44.2/16/4 (44.2 en face extérieure), satisfait aux conditions de sécurité aux chutes des personnes (selon la norme P08-302 d'octobre 1990).

DIMENSIONS MAXIMALES DES FENÊTRES EQUIPANT LES BLOCS-BAIES AVEC ALLEGE PARTICIPANT A LA SECURITE AUX CHUTES DES PERSONNES CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT A*4 E*7A V*A2 (s)			
Dimensions maximales H x L (m)	**Référence des profilés**		**Assemblage**
	Traverse	**Renfort métallique**	
2,35 x 1,65	711-38	RF703	Mécanique (réf : AC005 + vis et rondelle S19)
2,35 x 1,75	711-38	RF703 + RF704S	

Le vitrage composant l'allège sera au minimum celui testé dans le cadre des essais (44.2 en face extérieure), ou un vitrage déterminé selon les règles d'équivalences décrites au FD DTU39 - P5.